



## Périscolaire : les modalités de paiement

Les parents reçoivent une facture pour les consommations du mois écoulé de leur(s) enfant(s) : restauration municipale, accueils périscolaires, restauration des centres de loisirs.

**Le montant doit être impérativement réglé avant le 7 du mois suivant la réception de la facture :**

- ✓ par prélèvement automatique sur un compte bancaire ou postal,
- ✓ par paiement en ligne sécurisé sur internet,
- ✓ en numéraire (pour un montant inférieur à 300 €), par chèque, par carte bancaire auprès du service Education à l'Hôtel de ville.

L'accueil périscolaire du matin est facturé au forfait, pour la tranche 7h30 / 8h45.

La pause méridienne, comprenant le repas et le temps d'accueil du midi est facturée au forfait.

Les tranches horaires de l'accueil périscolaire du soir (de 16h45 à 18h et de 18h à 18h45) sont facturées au forfait.

Toute tranche horaire commencée est facturée en totalité.



## Les centres de loisirs le mercredi

La Ville de Lorient ne gère pas les centres de loisirs du mercredi. Elle participe au financement d'associations avec lesquelles elle conclut des conventions. A compter de la rentrée 2018-2019, les familles peuvent choisir entre les associations du pays de Lorient.

### Le Patronage Laïque de Lorient

80, avenue du général de  
Gaulle - Lorient  
☎ 02 97 83 69 64  
✉ pllorient@wanadoo.fr

### Le Foyer Laïque de Keryado

28 rue de Kersabiec - Lorient  
☎ 02 97 83 81 64  
✉ flk@vacances-flk.com

### Centre social Escale Brizeux

4 rue Jean Lagarde - Lorient  
☎ 02 97 64 36 54  
✉ enfance-quartier.escale@orange.fr

### La maison de quartier de Bois-du-Château

☎ 02 97 37 75 31  
9 Rue Jules Massenet - Lorient  
✉ contact@mqboisduchateau.info

### Centre social de Keryado

24 Rue de Kersabiec - Lorient  
☎ 02 97 83 74 04  
✉ centresocialkeryado@orange.fr

### La maison pour tous de Kervénanec

2 Rue Maurice Thorez - Lorient  
☎ 02 97 37 29 86  
✉ m.p.t.kerve@cegetel.net

Les informations relatives à l'organisation des centres de loisirs (horaires, tarifs...) sont à prendre directement auprès des associations.

### RENSEIGNEMENTS :



A l'hôtel de Ville, 2 boulevard du Général Leclerc,  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15

☎ 02 97 02 22 02, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15

🌐 Plus d'information sur [www.lorient.bzh](http://www.lorient.bzh) rubrique  
« mon enfant à l'école » et sur <https://demat.lorient.bzh>



[dem@t.lorient.bzh](mailto:dem@t.lorient.bzh)

Ville de Lorient

Conception : Infographie municipale de Lorient - Juin 2018  
Icônes : Nibras@design - iconsmind.com - myladkings



## Rentrée scolaire des écoles publiques 2018 - 2019





## Les horaires à la rentrée 2018 - 2019

Après une large concertation auprès de toute la communauté éducative, la rentrée de septembre 2018 s'organise autour de nouveaux rythmes scolaires et périscolaires, sur 4 jours.

	7h30 - 8h45	8h45 - 12h*	12h - 14h	14h00 - 16h45	16h45 - 18h45
Lundi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil périscolaire
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					

Rentrée le lundi 3 septembre 2018

Vacances de la Toussaint du 20 octobre au 4 novembre 2018

Vacances de Noël du 22 décembre au 6 janvier 2019

Vacances d'hiver du 9 février au 24 février 2019

Vacances de printemps du 6 avril au 22 avril 2019

Fin des cours le 6 juillet 2019

\* A l'exception de l'école élémentaire de Kerentrech, pour laquelle les horaires de la matinée scolaire sont fixés de 8h50 à 12h05.



## L'offre périscolaire

**LA PAUSE MÉRIDIANNE :**  
Un moment de détente, du bio et du bon

- ✓ 2 000 repas servis chaque jour.
- ✓ Du bio et des aliments issus de circuits courts.
- ✓ Une sensibilisation aux goûts et aux saveurs.
- ✓ Une offre d'activités qualitative adaptée à ce moment de la journée (activités de loisirs, de bien-être...), encadrée par des animateurs et intervenants qualifiés dans chaque école.
- ✓ Une initiation au développement durable et à la limitation des déchets.

**LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES  
DU MATIN ET DU SOIR :**  
L'épanouissement des enfants,  
le service aux parents

- ✓ Des accueils ouverts dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h45 le soir.
- ✓ Un temps éducatif encadré par des animateurs qualifiés et un projet pédagogique.
- ✓ Des espaces adaptés et dédiés aux accueils périscolaires dans chaque école.



## L'inscription

Les inscriptions scolaires et périscolaires sont prises à l'Hôtel de Ville (2 boulevard du général Leclerc).

**Pour l'inscription scolaire, prévoir :**

- ✓ Le livret de famille
- ✓ Un justificatif de domicile (de moins de trois mois)

**Pour l'inscription aux services périscolaires (accueil et restauration du midi), prévoir :**

- ✓ L'avis d'imposition ou de non-imposition le plus récemment reçu
- ✓ Les 3 derniers bulletins de salaire ou notification Pôle emploi, rentes, pensions... de chaque parent
- ✓ Le décompte récent des prestations familiales, pension alimentaire, jugement en cas de divorce...

Un quotient familial est calculé et permet de déterminer votre tarification.

**Votre enfant n'est pas encore inscrit à l'école ?**

Pour connaître votre école de secteur, consultez notre carte scolaire en ligne sur : [demat.lorient.bzh](https://demat.lorient.bzh)



## La réservation

La réservation de la restauration et des accueils périscolaires est obligatoire, dans la limite de deux journées scolaires avant la présence de l'enfant.

Le non-respect de cette règle entraîne une majoration.

Le règlement des accueils périscolaires et de la restauration est consultable en ligne sur [www.lorient.bzh](https://www.lorient.bzh)

**Pour réserver ou modifier une réservation :**

- 👤 L'accueil de la mairie de 8h30 à 17h15
- ☎ Par téléphone (02 97 02 22 02) de 8h30 à 17h15
- 🌐 Le portail de réservation sur <https://demat.lorient.bzh/>

